

A.L CONCEPT
Société par actions simplifiée
En liquidation
au capital de 7 000 euros
Siège social : Les Buissons
89170 SAINT FARGEAU
840 131 197 RCS AUXERRE

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 31 JUILLET 2025

Le 31 Juillet 2025, à 12 h 00, les associés de la Société A.L CONCEPT se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, Les Buissons 89170 SAINT FARGEAU, sur convocation faite par la Présidente.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La Présidente de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise

Laurie POARD, préside la réunion en qualité de Liquidateur.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Antoine CHABIN.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 7000 actions, soit la totalité des actions ayant le droit de vote.

La Présidente constate donc que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Liquidateur ;
- le compte de liquidation ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que le rapport du Liquidateur, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation.
- Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte.

- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat.
- Constatation de la clôture de la liquidation.

Le Président donne lecture de son rapport du Liquidateur et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente de Séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RÉOLUTION

APPROBATION DU COMPTE DÉFINITIF DE LIQUIDATION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de 10 681 euros

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION - CLÔTURE DÉFINITIVE DE LA LIQUIDATION

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation de la Société A.L CONCEPT dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour, donne quitus au Liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

En conséquence de la clôture de la liquidation à compter de ce jour et partant, les associés constatent la disparition de la personnalité morale de la Société, faisant place à une indivision entre les anciens associés.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente de séance déclare la séance levée à 13 H 00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Président de Séance
Laurie POARD

Le Secrétaire
Antoine CHABIN